

L'arvô au temps de la Covid-19



L'arvô après 2009 – Photo prise en décembre 2018 (A. Rombauts)
Suite au comité de concertation qui a eu lieu ce 24 mars matin, nous savons maintenant que nous ne pourrons pas ouvrir l'arvô et accueillir nos visiteurs avant le 1er mai prochain premier délai. En effet, quelles que soient les raisons et explications données, il ne nous sera pas possible d'assurer une ouverture de l'arvô dans les conditions actuelles. Nous espérons bientôt pouvoir vous donner de meilleures nouvelles.

Pierre Michaux

Arrêté du gouvernement wallon du 19.11.2020

Comme d'autres associations ou riverains, notre a.s.b.l. avait introduit le 28 juillet dernier auprès du Gouvernement Wallon un recours contre la décision du Conseil Communal de la Ville de Liège du 29 juin 2020 de marquer son accord sur la demande de création et de modification de voirie introduite par la société Matexi dans le cadre de son projet de construction le long du thier de la Chartreuse (voir notre [info](#)).

Le Gouvernement Wallon a rejeté ce recours introduit par 88 personnes ou associations, 25 réclamations ayant cependant été refusées car ne respectant pas le prescrit légal.

Voici le texte de l'arrêté du Gouvernement Wallon. Les pages 27 à 31 ont été supprimées: elles reprenait les dispositions légales relatives aux voiries.

Télécharger le [document](#).

Visitions le fort (2)...

Ce film a été réalisé par Nicola Picone, qui nous permet de le publier.

Visitons le fort (1)...

Ce film a été réalisé par Nicola Picone, qui nous permet de le publier.

Classement de l'areine de la Chartreuse

Notre association étant propriétaire d'un bien situé dans le périmètre du site, nous avons été informés de l'ouverture de la procédure de classement de l'areine de la Chartreuse comme monument et comme site.

Voici le courrier de l'AWap daté du 14 septembre 2020.

Monique Snyers, 17 septembre 2020

Télécharger le [document](#).